

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2989

présenté par
M. Damien Adam, rapporteur thématique

ARTICLE 21

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« l'apparition de sites miniers dont le responsable »,

les mots :

« les situations dans lesquelles le responsable d'un site minier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.